

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2017

COMPTE-RENDU :

Le sept février deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), Christelle CORVAISIER (arrivée à 21 heures), Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON. Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sandrine DEMAYA a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Révision du loyer 17 rue de la Gare
2. Réflexion sur le transfert de la compétence voirie en agglomération à la Communauté de communes
3. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
4. Questions diverses.

Le compte-rendu du 3 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « **Convention d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail à l'école** ». En effet, la date limite d'envoi de cette convention est fixée au 7 mars 2017, date du prochain conseil municipal. **Le Conseil municipal donne son accord.**

1/ RÉVISION DU LOYER 17 RUE DE LA GARE

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la révision du loyer du logement situé 17 rue de la Gare selon l'indice de référence des loyers.

$$354,04\text{€} \times 125,50 / 125,28 = 354,66\text{€}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide modifier, à compter de l'échéance de février 2017, le montant du loyer à **354,66€**.

2/ REFLEXION SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE VOIRIE EN AGGLOMÉRATION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame le Maire rappelle la loi NOTRe et notamment le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes du Val de Sarthe au 1^{er} janvier 2018.

Il a été abordé en conseil stratégique communautaire le transfert de la voirie communale en agglomération. Un premier tour de table a mis en évidence les tendances suivantes :

- Avec réserves : Chemiré-le-Gaudin
- Avis favorable au transfert : Louplande, Roézé-sur-Sarthe, Soulligné-Flacé, Spay, Etival
- Avis défavorable : Mézeray, Saint-Jean-du-Bois, La Suze, Fercé
- Avis favorable pour une étude : Fillé, Malicorne, Parigné-le-Pôlin
- Avis très réservé : Voivres

L'assainissement collectif et la voirie sont liés. Cependant, tout le monde est d'avis que si la voirie en agglomération doit être transférée, il faut y inclure les réseaux souterrains, les trottoirs, les pistes cyclables...

Par ailleurs, avec une voirie transférée, c'est la Communauté de communes qui sera maître d'ouvrage des futurs aménagements et non plus la commune. Il est d'ores-et-déjà avancé que si les communes souhaitent un aménagement spécifique lors d'une opération de travaux, il sera possible qu'elles versent une participation pour que les travaux soient conformes à leurs souhaits.

Madame le Maire demande à chacun de réfléchir sur ce sujet. La Communauté de communes souhaiterait un positionnement complet pour l'été 2017.

Claude JOUSSE répond qu'il est difficile de se prononcer sachant que pour l'instant il n'y a aucune précision sur ce projet.

Dominique COLIN demande à Claude JOUSSE si la commission communautaire voirie a déjà défini quelque chose. Claude JOUSSE lui répond que rien n'est encore arrêté.

Martine COUET précise que la Communauté de communes demande en conseil stratégique de quelle manière les communes membres envisagent le transfert de la voirie en agglomération afin de formuler une commande claire à la commission communautaire voirie.

Claude JOUSSE ajoute qu'il y a une commission communautaire voirie le 15 février 2017. Ce sujet devrait être abordé. Il rappelle que certaines communes contestent encore le transfert de la voirie hors agglomération.

Dominique COLIN interroge sur la possibilité d'un retour en arrière si la Commune n'est pas satisfaite des services de la Communauté de communes. Martine COUET lui répond qu'une fois qu'une compétence est transférée, on ne peut plus la récupérer.

L'avis personnel de Martine COUET est que s'il y a transfert de la voirie en agglomération, tout doit être transféré, le sous-sol comme la surface. Cependant, les communes doivent rester décisionnaires de l'aspect visuel des aménagements, car cela participe de leur identité.

Dominique COLIN remarque que c'est la mort annoncée des communes.

Martine COUET propose à chacun de réfléchir à ce sujet, qui sera remis prochainement à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Arrivée de Christelle CORVAISIER.

3/ CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL A L'ECOLE

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune adhère depuis 2013 au groupement de commande pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail (62 élèves concernés).

Cet outil, nommé e-primo, vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative, un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et en tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à Internet. Son objectif est d'abord pédagogique mais il permet également les échanges dématérialisés entre l'école, les parents, les collectivités, les services académiques.

Depuis la nouvelle organisation des cycles d'enseignement, il est devenu nécessaire d'assurer une meilleure communication entre l'ENT des écoles et celui des collèges (e-lyco), afin que les élèves puissent par exemple travailler de façon collaborative et conserver leurs documents de travail lorsqu'ils intègrent le second degré.

Les ENT e-primo et e-lyco font l'objet chacun d'un marché distinct. En raison du décalage entre les calendriers des deux marchés, il est nécessaire de prévoir une phase transitoire pour le marché e-primo afin de pouvoir faire coïncider l'étude et la rédaction des deux cahiers des charges des nouveaux marchés.

C'est pourquoi Madame le Maire propose de reconduire l'adhésion au groupement de commande jusqu'au 18 juillet 2018. Elle précise que le coût par élève (1,50€) restera inchangé.

4/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

4-1/ Commission communautaire Finances : Rapporteur Lydia DESBOIS

La commission Finances a demandé que les budgets des commissions soient revus car les orientations budgétaires fixées n'ont pas été suivies. Si le Bureau communautaire ne suit pas les préconisations de la commission, il faut s'interroger sur le rôle de cette commission.

Cyrille OLLIVIER regrette qu'il n'y ait pas un représentant de chaque commission dans la commission Finances.

Pour ce qui concerne Voivres, la construction des logements locatifs rue de la Gare débutera au 2^{ème} semestre 2017, un fonds de concours est prévu pour les travaux de réhabilitation de la gare.

4-2/ Commission communautaire Environnement : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Le budget de ce service s'autofinance et est excédentaire. Les communes vont recevoir la visite de Madame BATAILLE, responsable « Cycle de l'Eau » à la Communauté de communes du Val de Sarthe, pour préparer le transfert de la compétence assainissement collectif.

4-3/ Commission Manifestations : Rapporteur Cyrille OLLIVIER

Le bilan des manifestations de l'année 2016 est présenté. En dehors des manifestations habituelles, la commune a organisé en 2016 le Réveillon du Nouvel An, une soirée concerts, une représentation théâtrale « L'œil au Beurre Noir », une exposition sur le Site des Vallées en lien avec la MFR de La Ferté-Bernard, le spectacle de Laurent Chandemerle. Le total des dépenses s'élève à 18 250€ pour un montant de recettes de 11 425€. Le Réveillon du Nouvel An a généré un petit excédent de 730€.

Pour information, le budget du 8 Mai est de 3 000€.

Martine COUET souligne qu'il ne faut pas parler uniquement en terme budgétaire ; les spectacles, même s'ils ont été déficitaires, ont apporté du plaisir aux habitants.

Dominique COLIN fait remarquer que le Banquet du 8 Mai ne profite pas à tous les habitants. Martine COUET lui rappelle que tout le monde peut y participer mais les moins de 65 ans devront payer leur repas.

4-4/ Commission communautaire voirie : Rapporteur Claude JOUSSE

L'aménagement demandé par la Commune à la sortie de la rue d'Etival a été estimé par la commission à 22 000€. Ce type d'aménagement doit rentrer dans un programme de sécurisation des entrées de bourg. La portion aménagée en 2016 a déjà coûté 4 000€. D'autres communes ont fait des demandes avant nous et seront prioritaires. Les travaux sur Voivres seront peut-être validés pour 2018 mais pas pour 2017.

Dominique COLIN propose que ce sujet soit vu en commission aménagement. Cet aménagement peut peut-être être financé par la Commune.

Martine COUET est d'accord. De cette manière, la Commune reste maître de son choix et du planning de travaux.

Claude JOUSSE rappelle que la Commune n'est pas compétente pour des travaux hors agglomération. Martine COUET répond que le panneau d'entrée d'agglomération peut toujours être déplacé.

5/ QUESTIONS DIVERSES

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER : Parcelles cadastrées AC 107 et 108. **Pas de préemption.**

SECURITE RD23 : Le démarrage des travaux du tourne-à-gauche est prévu pour le 27 février 2017. Par ailleurs, quatre panneaux d'interdiction de demi-tour seront installés entre le rond-point de MB Log et le rond-point des Tamaris.

TRANSPORT SCOLAIRE PISCINE : Suite à la loi NOTRe et au transfert de la compétence aux Régions, le Conseil départemental de la Sarthe ne subventionnera plus le transport des élèves vers les piscines à compter le rentrée 2017/2018.

ROND-POINT BEL AIR : Le Conseil départemental serait d'accord pour remplacer le mur existant par un mur en pierres sèches. Le surplus serait de l'ordre d'environ 1 000€.

CALVAIRE : Miguel FIMIEZ fait remarquer que le Calvaire rue de la Mairie est en mauvais état. Martine COUET répond que les agents techniques l'ont déjà consolidé. Il est prévu qu'il soit réhabilité complètement. Eric PANCHEVRE signale aussi que la statue du Calvaire au bout du chemin des Vignes penche.

ECOLE : Sandrine DEMAYA rappelle sa demande formulée lors de la séance de janvier pour avoir de l'eau chaude dans les classes des maternelles. Selon le responsable des services techniques, ces travaux ne sont pas si simples techniquement. Eric PANCHEVRE ira voir sur place. Par ailleurs, la porte de la classe des MS ne clenche pas. Eric PANCHEVRE ira voir sur place.

MAISON A VENDRE : Dominique COLIN informe que la maison 3 place de l'Eglise est à vendre. La Commune pourrait peut-être être intéressée. Cette maison pourrait être abattue dans le cadre de l'aménagement du bourg pour permettre plus de visibilité sur la route. Martine COUET trouve dommage d'abattre une des plus anciennes maisons du bourg. Cela pourrait être un logement d'urgence ou un logement locatif.

BUREAU DU MAIRE : Eric PANCHEVRE explique qu'il manque un devis et que les travaux commenceront bientôt.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : Les travaux sont terminés, les effets en terme de chaleur et de confort se font déjà ressentir.

LOGO SALLE COMMUNALE : Le logo dans le parterre devant la salle communale bénéficie maintenant d'un éclairage avec programmation.

MULTISERVICES : Des bandes antidérapantes ont été posées sur les escaliers. Il en sera fait de même à l'école.

SALLE COMMUNALE : Les agents techniques ont installé le lave-vaisselle de l'ancienne salle dans le bar.

GENS DU CIRQUE : Un terrain dans la ZA des Clottées est occupé depuis le 25 janvier par les Gens du Cirque. L'engagement qui avait été pris n'a pas été respecté et ils sont toujours sur le terrain. Une procédure d'expulsion est en cours avec la Préfecture et la gendarmerie.

La séance est levée à 22h15.

Hélène BARRÉ	Excusée	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ			